

## Axe 1

## Réduire les inégalités et permettre l'émancipation de chacun et chacune

***L'école a une fonction essentielle : puisque tout le monde y passe, c'est l'occasion de permettre à tous les élèves de partager un socle de compétences, de valeurs et de savoir communs. Si le système fonctionne, les inégalités sociales s'en trouvent atténuées, donnant des outils à tous pour avancer dans la vie et s'émanciper socialement.***

- Contribuer à faire de l'école un lieu de démocratie et de participation active en organisant des formations qui aident les acteurs à prendre leur place dans le processus participatif (ex.: formation des délégués d'élèves pour apprendre à siéger au Conseil de participation), soutien à l'investissement participatif au-delà de l'école (ex.: encourager les jeunes à participer à des conseils communaux), soutien aux programmes d'éducation civique, centrés sur les droits humains, la lutte contre le racisme, la communication et la paix, le développement et l'environnement (à ce titre il convient de renforcer les collaborations avec le dispositif « Annoncer la couleur »), le décodage et l'analyse critique des médias, la compréhension des arcanes institutionnelles de la Belgique fédérale. La Province pourra initier des projets en matière de pédagogie participative.
- Promouvoir l'école comme lieu d'ouverture sur la région et le monde en favorisant, soutenant et encourageant des projets inter-écoles et inter-réseaux, en développant les synergies et collaborations avec les acteurs culturels, sociaux, économiques (d'une importance capitale dans le contexte de l'enseignement qualifiant), politiques locaux (ex.: centres culturels, bibliothèques, etc.) et des acteurs non locaux (ex.: favoriser les échanges d'élèves dans le cadre de projets européens soutenus par la Commission).
- Encourager les écoles à jouer leur rôle de réducteur des inégalités sociales en veillant au respect du principe de la gratuité scolaire instaurée par décret, en initiant une réflexion sur les inégalités et sur le rôle joué par l'école dans le renforcement ou la lutte contre ces inégalités auprès des différents acteurs de la communauté éducative (ex.: sur le terrain du rapport homme/femme, familles nanties/familles démunies, immigrés/Belges, etc.).
- Mettre en place un tutorat d'élèves en difficulté par des étudiants universitaires, encadrés et payés comme jobistes, entre les nombreux enseignements secondaires et les universités.
- Favoriser la qualité de la vie à l'école en initiant des « agendas 21 »<sup>1</sup> dans les écoles provinciales, prônant notamment une alimentation saine, à travers des choix visant la qualité des repas, boissons et friandises proposés par les écoles provinciales, et en veillant au cadre et au contexte des repas (locaux, horaires). Une attention particulière sera également portée à la pratique sportive et à la sensibilisation aux bienfaits d'une activité physique. Le Pouvoir Organisateur peut également suggérer, soutenir, organiser des campagnes de réflexion et de formation des enseignants, des jeunes et de leurs parents, dans le domaine de l'alimentation de qualité, et/ou de la consommation responsable (commerce équitable) et respectueuse de l'environnement (gestion parcimonieuse des ressources, à commencer par les ressources énergétiques utilisées à l'école).



<sup>1</sup> L'agenda 21 est une démarche globale visant à développer le développement durable dans une organisation, une collectivité ou un territoire.